

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

cerfa N° 14734*02

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception :

Dossier complet le :

2 9 JAN, 2014

29 101/2014

FOGS14F0029

1. Initiulé du projet

RD98 - PR 23+000 - LA LONDE LES MAURES AMENAGEMENT DU CARREFOUR DE VALCROS

2010000	inconstruction make a covage of at permonnage
2.1 Personne physique	
Nom	Prénom
2.2 Personne morale Dénomination ou raison sociale	Conseil général du Var
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	Marc HEBREARD - Directeur Général Adjoint
RCS / SIRET	t_l l_l_l_l Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuls et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement e dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6° Infrastructures routières e). Tout giratoire dont l'emprise est supérieure ou égale à 0.4 hectare	Construction de 1 giratoire de R=21 m sur la RD98 et 1 giratoire de raccordement de R =15 m sur la RD559 emprise : 1.2 hectare

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1

4.1 Nature du projet

Création de deux carrefours de type giratoire et Requalification et revégétalisation de la bretelle d'insertion (de La Londe vers Bormes) de la RD 559a vers la RD98 en voie verte cyclable. Déconstruction et revégétalisation de la bretelle d'accès de la RD98 vers la RD 559a (Bormes vers vers La Londe)

La loi nº 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

fa 34*02			
m			
ire.			

4.2 Objectifs du projet

L'objectif est de créer à l'est une porte de la ville, symétrique du carrefour giratoire (de La Pascalinette) à l'ouest. L'aménagement projeté se propose ainsi de compléter le demi-échangeur de Maravenne Est en autorisant sur la RD98 les mouvements vers l'ouest par la création d'un giratoire.

Pour ce faire, il est envisagé un carrefour giratoire axé sur la RD98 à l'emplacement du demi-échangeur de Maravenne Est se raccordant sur la RD 559A par un petit giratoire franchissable de 15 m de rayon. Les objectifs étant d'améliorer les échanges vers le quartier de Valcros diminuer le transit en centre ville et apaiser la circulation à l'approche de la ville.

4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Durée des travaux : 5 mois Circulation : alternée selon les phases travaux Conservation de tous les mouvements, et notamment des accès aux activités, des cheminements piétons et tout mode sur la RD559A.

Deux giratoires seront créés :

- le giratoire secondaire (R : 15 ml) sur la RD559a sera entièrement franchissable
- le giratoire principal (R : 21 ml) sur la RD 98 assurera notamment la desserte du quartier de Valcros sans passer par le centre ville de La Londe.
- la bretelle délaissée sera réutilisée pour créer un parcours cyclable en site propre en lieu et place du site partagé actuellement utilisé.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les giratoires amélioreront les échanges vers le quartier de Valcros diminueront le transit et les nuisances en centre ville et apaiseront la circulation à l'approche de la ville contribuant ainsi à plus de sécurité pour les modes doux.

La loi nº 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

u 977		
	istrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou se tive de l'Etat compétente en matière d'env	
Présente consultation	n au titre de cas par cas	
	\$	
	re d'autorisation ce formulaire est rempli re du Code de l'Environnement connement).	t (articles L123-1
4.5 Dimensions et caractéristiques du p	rojet et superficie globale (assiette) de l'opération	préciser les unités de mesure utilisées
	eurs caractéristiques	Valeur
	e par le projet s et revégétalisées néable par le projet Coordonnées géographiques long. 6° 2 Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 1 Point de départ : Long ° _	
4.7 S'agit-il d'une modification/extens	ion d'une installation ou d'un ouvrage existant ?	Oul Non
	ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact	? Oul Non
4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été d	outonse ?	
4.8 Le projet s'inscrit-li dans un progra Si oul, de quels projets se compose		Oul Non 🗵
J. Gol, de quels projets se compose	ie programme :	

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire.

Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

16	Sens	bilité e	nvironnementale de la zone d'Implantation envisagée
5.1 Occupation des sols Quel est l'usage actuel des	sols s	ur le lie	u de votre projet ?
- voies existant	- 69		
surfaces enher		S	
			l'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?
Ci avii intitula at data	PC	S DE	LA LONDES LES MAURES
Si oui, intitulé et date d'approbation :			2013
Précisez le ou les			ement réservé n°35 au bénéfice du département
règlements applicables à la zone du projet		_	ralité de l'emprise sur le domaine
io zone du projei	p	ubli	c départemental)
Pour les rubriques 33° à environnementale ?	37°, 1	e ou l	les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation Oul Non
5.2 Enjeux environnementa Complétez le tableau suiva http://www.developpemer	int, pa	r tous n	ne d'Implantation envisagée : noyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet
Le projet se situe-t-il :	Oul	Non	Lequel/Laquelle ?
MAN TANAH TA	001	NON	redoel/radness :
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
	į		
en zone de montagne ?		X	
	5	TARREST BANK	
A Statistics of associate surfaces serious instrumental insurance and a serious seriou			
	X	con the relationable form	LA LONDE LES MAURES
sur le territoire d'une	1	j	Le projet se situe sur le territoire
commune littorale ?			d'une commune littorale
			,mais pas dans les 100m du rivage
dans un parc national, un			The second secon
parc naturel marin, une			
réserve naturelle (régionale ou nationale)		X	
ou un parc naturel			
régional ?			
sur un territoire couvert par			
un plan de prévention du		רכס	
bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours		X)	
d'élaboration ?			

La loi n° 78-17 au 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager?	В	X	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	The state of the s
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	X		Plan de prévention des risques naturels incendie de forêts-approuvé le 20/12/2011 Plan des préventions des risques inondations 30-12-2005 Notre projet n'est pas concerné par ces risques car la zone est très minérale et l'hydraulique est améliorée.
dans un site ou sur des sols pollués ?		[X]	
dans une zone de répartition des eaux ?	X		Zone de répartition des eaux: "Alluvions du Gapeau" Notre projet est situé pour partie dans cette zone. Cependant il n'entrainera aucun prélévements d'eaux
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?		x	
dans un site inscrit ou classé ?		X	
Le projet se situe-t-ll, dans ou à proximité :	Oul	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	X		"La plaine et le massif des Maures" à 400m au Nord "Rade d'hyères" 3 km au sud.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	X		Site classé"le cap Bénat et Domaine public maritime correspondant à 1.3km au sud est "Presqu'ile de Giens, l'étang et les salins des Pesquiers à 3km au sud-ouest.

La loi nº 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

6. Caractéristiques de l'impact patentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences sulvantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines o	de l'environnement :	Oul	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	AND THE PARTY IN T	X	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	the fact of the course of the	X	
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?	X		Principalement de la terre végétale et démolition de chaussée. Un cahier des clauses environnementales imposera un schéma organisationnel de la gestion et de l'élimination des matériaux impropres et des déchets de chantier. Les déblais non réutilisés sur site seront évacués e filière de recyclage ou en décharges adaptées et régulières
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?		×	Sauf structure de chaussée L'utilisation de déblais exédentaires d'autres chantiers sera recherchée dans la mesure du possible.Il sera complété de matériaux issus de carrières locale.
Millev naturei	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		X	Il s'agit d'un aménagement sur place et d'un secteur déjà très minéral et artificiel. Le projet n'aura que très peu d'incidence sur la zone Natura 2000. Le diagnostic environnemental effectué en octobre 2009 ne met pas en évidence d'éléments naturels remarquables, toutefois, une étude écologique sera lancée au printemps prochain afin de compléter l'inventaire de la biodiversité existante.
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	The state of the s		

La loi nº 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	moments as anticolour, cf. 7 fact * * Anticolour, controlour,	X	Surface supplémentaire imperméabilisée par le projet: 1900 m² Surface revégétalisée par le projet : 3300 m² donc surface rendue naturelle= + 1400 m²
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		The second secon	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?	X		Situé en zone En3 du PPRIF Il s'agit d'un aménagement sur place et d'un secteur déjà très minéral, artificiel et peu boisée. Le risque est minime, d'autant que le projet se situe en majeure partie sur la plate-forme de la voirie existante.
ris Es	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		[X]	Un bassin de séparation de 30m3 est prévu à cet effet. (récupérations des pollutions chroniques et accidentelles
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?		X	Le projet induira d'une part une légère augmentation du trafic sur la RD98 (route classée à grande circulation), négligeable en valeur relative, et sur un partie de la RD559a desservant des activités et d'autre part une diminution du trafic passant par le village et les quartiers résidentiels de l'entrée est du village. Globalement l'effet est donc très favorable en ce qui concerne les nuisances sonores.
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		ÍΣ	Suivi des vibrations (compactage dynamique en phase chantier)imposé par le cahier des clauses techniques particulières du marché public.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

2 197		Ţ	1	
g	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	Constitution of the Consti	X	
	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?		X	
Poliutions	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	X		Le fonctionnement hydraulique du secteur sera largement amélioré par rapport à l'existant. En effet,il permettra de collecter les eaux de ruissellement chargées de résidus d'hydracarbures de la plate-forme et de les décanter,grâce à la création du bassin de 30 m3
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		[X]	
Patrimoine / Cadre de	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		X	
vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	The second secon	X	

La loi nº 78-17 du 6 janvier 1978 retative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

6.2 Les inc	idences du	projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'a	utres projets connus ?						
Oui L	Non X	Si oui, décrivez lesquelles							
	10		8						
6.3 Les inc	idences du p	projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature	e transfrontière ?						
Oui 🔲									
		e e							
		7. Auto-évaluation (facultatif)							

Au regard au formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi

L'aménagement projeté n'induira globalement pas d'augmentation de trafic, mais une répartition différente.

Une augmentation peu importante en valeur relative concernera la RD98 (route classée à grande circulation) et une section de la RD559a comportant essentiellement des activités peu sensibles aux nuisances sonores.

En revanche, l'aménagement permettra une réduction sensible du trafic empruntant le centre du village et les secteurs résidentiels de l'entrée est ce qui est très favorable pour ce qui concerne les nuisances sonores.

L'impact de l'aménagement au point de vue hydraulique est positif.(captages des rejets d'hydrocarbures chroniques et accidentels par décantation et bassin). La création d'espaces végétalisés sur la bretelle supprimée réduit la surface imperméabilisée par rapport à la situation actuelle.(+1400m² de surface végétalisée).

Le projet améliorera le cadre de vie en sécurisant l'itinéraire des modes doux, les aménagements paysagers seront de type "plantes méditerranéennes". Il rend en espace naturel plus qu'il n'en consomme. Il se situe de plus en grande majorité sur une plate-forme routière déjà imperméabilisée. Aussi, en raison du peu d'enjeu environnemental de la zone impactée, et des amélioration notables engendrées par le projet, il ne nous semble pas nécessaire de mettre en oeuvre une étude impact.

La loi nº 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garaniit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

R 1	Anne	Yes o	blia	atoire
53. I		AE3 U	-	uivii e

Objet	
1 L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	×
Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	×
Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	×
Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	×
Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	X

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet				
PIECE 6 : NOTICE EXPLICATIVE				
PIECE 7 : DIAGNOSTIC PREALABLE ENVIRONNEMENT				
9. Engagement et signature				

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

17 JAN. 2014

Signature

Le Délégué Général Adjoint des Services, Délégué Général aux Routes, Transports, Forêts et aux Affaires Magitines

Marc HEBREARD

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire